

**COMPTE-RENDU du COMITE DE PROJET  
PROJET AGRI PV LALANNE PIS  
24 juin 2025**

---

**Invités :**

Mairies de Taybosc, Puycasquier, Pis, Montestruc-sur-Gers, Miramont-Latour, Lalanne, Goutz, Gav-sur-arret  
Aulouste, Fleurance, Ceran  
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise  
Famille Rizon  
Matthieu Courtes

**Présents :**

M. Pierre Caubet, Maire de Lalanne  
M. Claude Caubet, élu à la Mairie de Lalanne  
M. Patrick Suarez, Vice-président de la Communauté de Communes et Maire de Pauilhac  
M. François Bouchard, Maire de Ceran  
Nouvergies : Quentin Mestdag (Chef de projets), Sébastien SAEZ (Responsable Développement)

**Présentation du projet par Nouvergies.**

Pourquoi un comité de projet ?

Présentation de Nouvergies

Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;

Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;

Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;

Les options de raccordement envisagées.

Les retombées économiques du projet

**Echanges :**

Monsieur Patrick Suarez précise que la compétence « urbanisme » a été transférée à l'EPCI. A ce titre, la Communauté de Communes doit être sollicitée pour le projet. Un PLUI est en cours d'élaboration sur le territoire. Le PADD est d'ores et déjà acté pour délimiter des zones favorables et des zones d'exclusion pour les projets d'énergie renouvelables. L'idée est d'établir une cohérence à l'échelle de la Communauté de Communes. L'EPCI suit l'avis des communes.

Nouvergies rappelle qu'une délibération du Conseil Municipal a été obtenue pour donner leur accord de principe sur le projet de Centrale Photovoltaïque. L'objectif de ce comité de projet d'informer les élus sachant qu'il s'agit d'un projet privé. Nouvergies rappelle que l'information des élus est pour elle primordiale.

- Question sur l'insertion paysagère

Réponse : Il a été réalisé une première étude paysagère dès les phases préliminaires du projet pour limiter au maximum l'impact paysager. Des vues seront prises depuis les habitations, routes et le village pour prévoir des mesures d'intégration.

- Question sur la hauteur de panneaux ?

Réponse : La hauteur des panneaux sera de 1m50 pour le point bas et de 3m30 pour le point haut. Cette hauteur minimale est conforme aux dispositions de la Fédération Nationale Ovine et sera validée par le futur exploitant en fonction des contraintes d'exploitation.

- Est-ce que ce sont des trackers ?

Réponse : Non, ce sont des panneaux fixes.

- Question sur la durabilité du projet agricole.

Réponse : Matthieu Courtes est un jeune agriculteur. La convention sera signée pendant toute la durée d'exploitation de la Centrale Agrivoltaïque. Le sujet lié à la pérennité de l'activité agricole sera traité dans le dossier d'étude préalable agricole. En tout état de cause, la centrale Agrivoltaïque sera tout à fait compatible avec une activité d'élevage. Des suivis réguliers seront effectués par un bureau d'études externe. Faute d'activité agricole, la centrale solaire devra être démantelée.

- Divers :

Nouvergies propose à la rentrée de septembre d'organiser une permanence publique sur une journée à l'attention des habitants pour présenter à nouveau le projet et répondre à toutes leurs questions. Le Maire de Lalanne est favorable.